

Motion Relative à la fermeture de la laiterie Danone

Motion relative à la fermeture de l'activité laitière de Danone à Villecomtal sur Arros.

La Chambre d'Agriculture des Landes, réunie en session le 29 novembre 2021 sous la présidence de Madame Marie Hélène CAZAUBON,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Considérant,

- L'annonce brutale par l'entreprise multinationale Danone de la fermeture de son activité de collecte et de transformation de lait de vache à Villecomtal-sur-Arros fin 2022, le 16 novembre 2021,
- L'absence totale de propositions concrètes d'accompagnement pour compenser la rupture unilatérale du contrat avec plus de 220 exploitations qui ne seront plus collectées par leur laiterie d'ici une année,
- Le désarroi et l'inquiétude légitimes des éleveurs qui au quotidien concèdent des efforts, des adaptations de leur système de production, et des investissements pour répondre aux attentes de Danone,
- L'impact économique et social qu'impliquera dans l'ensemble de la filière laitière du Sud-Ouest, l'arrêt de collecte de plus de 90 millions de litres de lait auprès de plus de 220 entreprises agricoles, impacts qui vont toucher en premier lieu les éleveurs, mais également l'ensemble de leurs agro-fournisseurs et des entreprises de service qui les accompagnent au quotidien (dont la Chambre d'Agriculture qui exerce en particulier les missions de contrôle laitier),

Après en avoir débattu, la Chambre d'Agriculture des Landes,

- Réaffirme son soutien aux éleveurs dans la période cruciale qui s'ouvre pour eux, et sa disponibilité pour les accompagner dans leurs réflexions et leur positionnement individuels,
- Confirme sa disponibilité pour accompagner l'Organisation des Producteurs du Sud-Ouest Laitier (OPSOL) dans les actions collectives qu'elle va engager pour négocier les modalités de rupture de contrat avec Danone, et pour rechercher des solutions durables pour les éleveurs,
- Exige que Danone s'engage sur une procédure et des modalités de compensation de rupture à la hauteur des engagements et des investissements consentis par la totalité des éleveurs collectés,
- Approuve le communiqué de presse de la FNPL (*joint en annexe*) et rappelle à Danone les engagements qu'elle a pris dans le cadre de son statut d'Entreprise à Mission, et en particulier « ...d'être pionniers pour promouvoir une croissance inclusive pour les acteurs les plus fragiles de notre chaîne de valeur, notamment les exploitants agricoles... » et « ... à nouer des alliances et à travailler main dans la main avec...nos agriculteurs partenaires... ». Ce statut d'Entreprise à Mission, institué par la Loi Pacte en 2019, et adopté par Danone en 2020, ne doit pas se résumer à une opération de communication qui ne serait que « l'écran de fumée » d'une politique de restructuration brutale de ses activités industrielles.

Fait à Mont de Marsan, le 29 novembre 2021

La Présidente

Marie-Hélène Cazaubon

Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
Adoptée à l'unanimité





Danone doit assurer une solution de collecte à l'ensemble de ses producteurs de lait.

À Villecomtal dans le Gers, près de 200 producteurs de lait viennent d'apprendre que dans un an leur lait ne sera plus collecté. Danone, ancien laitier dans le Gers, a annoncé sa décision industrielle de transformer son usine de Villecomtal pour produire des produits végétaux.

La FNPL apporte son soutien à tous ces producteurs victimes d'un plan social brutal qui ne dit pas son nom. Dans une région déjà touchée par d'importantes restructurations, il est vital pour les éleveurs de pouvoir continuer la production laitière. Comme la fermeture d'une usine dans une région des conséquences qui vont au-delà des pertes d'emplois directs, la remise en cause de la collecte dans un département a aussi des conséquences lourdes en terme d'emplois et de vitalité économique au-delà des agriculteurs.

Danone est une entreprise à mission et si sa seule mission n'est pas de verser des dividendes aux actionnaires, s'assurer du devenir de paysans qui les ont alimentés loyalement depuis des années est une obligation morale.

La FNPL réaffirme sa volonté de défendre non seulement une France Terre de Lait dans l'ensemble des territoires, mais surtout la vie des producteurs de lait partout en France. Danone, entreprise laitière "historique", entreprise qui a signé notre plan de filière doit assumer et proposer des solutions de collecte pour tous.

Contact : Jean-Manuel Vignau – 07 68 03 86 37.

